

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 28 FÉVRIER 2022



COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **03 MAR. 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 février 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_008

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À LA
COOPÉRATIVE SCOLAIRE
DE L'ECOLE VICTOR
BASCH – PROJET DANSE

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M.
MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme
GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme
COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M.
JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M.
MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. TAKI (par proc. à M. JOUBERT), Mme CHANDIA (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI
(par proc. à Mme MAINAND), M. GERBEAUX (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA
(par proc. à Mme BLACHERE), M. ATTAR BAYROU (par proc. à M. BLANC)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **3/03/22**.....

Identifiant de l'Acte :

2022-008-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

Durant cette année scolaire 2021/2022, une classe de Grande Section / CE1 de l'Ecole Victor Basch met en œuvre un projet sur le thème « Pratique et spectacle de danse : Hip Hop ou la battle du respect ».

Ce projet, porté par l'enseignante en partenariat avec Le Radiant-BelleVue et la Ville, s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen et du parcours d'éducation artistique et culturelle développés dans les écoles publiques de la

Ville. Il offre l'opportunité aux élèves de découvrir et d'accéder à l'univers de la danse à travers une pratique artistique.

L'action, réalisée sur plusieurs semaines, vise à sensibiliser les élèves à l'univers de la danse, dans la classe par la visualisation d'extraits de spectacle, et dans la pratique avec des séances pilotées par l'enseignante : pratique de mouvements dansés, improvisés et libres, à l'écoute de soi et respectueux des autres.

Les élèves seront en outre accompagnés par une danseuse professionnelle pour la création d'une chorégraphie. Six ateliers de création chorégraphique seront ainsi proposés aux élèves pour réaliser un spectacle qui sera présenté en fin d'année scolaire aux autres classes de l'école et aux parents.

Cette action, au-delà de la danse et du projet de spectacle, a vocation à valoriser l'investissement des enfants et à créer du lien au sein du quartier de Saint Clair.

Afin de financer ce projet, la coopérative de l'école Victor Basch sollicite le soutien de la Ville par le versement d'une subvention de 500 € permettant la prise en charge de l'intervention de la professeure de danse.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 500 € à la coopérative scolaire de l'Ecole Victor Basch ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 213A nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

03 MAR. 2022



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.